Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le 11/09/2023
ID : 031-213101876-20230831-2023_125-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, LACOSTE, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER

Séance du
31 août 2023
Acte n° **2023-125**

Absent(s) représenté(s) :
Mme CALVO a donné procuration à M. BRIANTAIS
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme BRUN
Mme MARNAC a donné procuration à Mme ROUER
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme STEMER
Mme VITET a donné procuration à M. CANILLO
M. CHOUARD a donné procuration à M. GAUTHIER
M. FÉDOU a donné procuration à M. LORRAIN
M. FRANCHINA a donné procuration à Mme VOISIN
M. SÉVERAC a donné procuration à M. BAË

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
23

Secrétaire de séance : Mme VALENTI

Date de la convocation :
24 août 2023

Thème : 1.1 - MARCHÉS PUBLICS

Objet : Travaux de construction d'un local de stockage et d'un local de ménage entre la salle de gymnastique et la salle de danse du Trépadé

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité le 8 juin 2023, pour les travaux de construction d'un local de stockage et d'un local de ménage entre la salle de gymnastique et la salle de danse du Trépadé.

Le marché était divisé en cinq lots :

- Lot n°1 : gros œuvre
- Lot n°2 : charpente couverture
- Lot n°3 : menuiseries extérieures
- Lot n°4 : plâtrerie, menuiseries intérieures, sols, peintures
- Lot n°5 : électricité CFO - CFA/CVC

Suite au rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre et à la réunion de la commission d'appels d'offres du 21 août 2023, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

N° du LOT	INTITULÉ du LOT	NOM TITULAIRE	MONTANT RETENU (en € HT)
1	GROS ŒUVRE	L2C	32 424.09 €
2	CHARPENTE COUVERTURE	ECO & AVENIR BOIS	14 141.00 €
3	MENUISERIES EXTERIEURES	AREXIS FRERES	13 187.00 €
4	PLATRERIE, MENUISERIES INTERIEURES, SOLS, PEINTURES	RB PLATRERIE	20 532.10€
5	ELECTRICITE CFO - CFA/CVC	CIRKAD ENERGIE	8 900.00 €
		TOTAL	**89 184.19 €**

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	
	Contre :	
	Abstention :	3 (Mme BOBO, M. BONNET, M. PILET)

ARTICLE 1 : décide d'attribuer le marché de travaux aux entreprises ci-dessus désignées pour un montant total de 89 184.19 € HT soit 107 021.03 € TTC

ARTICLE 2 : autorise Mme la Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus désignées.

.../...

Envoyé en préfecture le 08/09/2023
Reçu en préfecture le 08/09/2023
Publié le 11/09/2023
ID : 031-213101876-20230831-2023_125-DE

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

Le Secrétaire de Séance
VALENTI Élisabeth

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 SEP. 2023